



Capsule linguistique

Virgule (1) : *et*

Même s'il existe une certaine liberté dans l'usage de la ponctuation en français, quelques règles de base devraient cependant être suivies. En voici quelques-unes entourant la conjonction de coordination *et*.

Virgule et *et*

- 1) Lorsque *et* coordonne des éléments simples, la virgule est à proscrire :

Exemple : Pierre est arrivé très tôt *et* avec un magnifique sourire.

- 2) La même règle s'applique dans des énumérations où les termes sont séparés par des virgules et où la conjonction *et* remplace la dernière virgule pour terminer l'énumération :

Exemple : Nous apprécions les spectacles de musique, les films *et* le karaoké.

- 3) Par contre, dans des phrases complexes, par exemple celles où certains termes coordonnés comportent eux-mêmes des conjonctions, la virgule devant *et* peut être utilisée pour éviter des ambiguïtés.

Exemple : Nous attendons avec impatience le soleil du printemps et de l'été, *et* les activités sportives et festives qui accompagnent ces saisons.

Ici, la virgule après *été* élimine les hésitations qu'on pourrait avoir sur le sens principal de la phrase, qui est : « nous attendons [...] le soleil [...] *et* les activités... »

Source : Office québécois de la langue française, *Banque de dépannage linguistique* (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>).